

- **Profil des compétences professionnelles**
- **Programme-cadre et programme détaillé des examens des modules des cours de technologie, théorie professionnelle**
- **Organisation pratique**
- **Programme détaillé de l'examen de maîtrise**
- **Modalités du contrôle et d'évaluation**

relatifs au métier d'

Esthéticien

17 juillet 2017

Danièle AREND-WEBER

Céline BARBY

Stéphanie CAPRISTO

Lynn LENERS

Jil Alexandra MICHELS

Marie-Rébecca RUIVO

Céline YESILMEN

Table des matières :

1. Règlement grand-ducal modifié du 1^{er} juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat	3
1.1. Le profil des compétences professionnelles	3
1.1.1. <i>Référentiel</i>	3
1.1.2. <i>Savoir-faire</i>	3
1.1.3. <i>Savoir</i>	3
1.2. Le programme cadre et le détail du programme des examens relatifs aux modules des cours de technologie, théorie professionnelle	5
1.2.1. <i>Technologie professionnelle</i>	5
1.3. L'organisation pratique	7
1.3.1. <i>Fréquence et durée des cours</i>	7
1.3.2. <i>Lieux d'organisation des cours</i>	7
2. Règlement grand-ducal modifié du 1^{er} juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat	8
2.1. Le détail du programme de l'examen de maîtrise	8
2.1.1. <i>Programme de l'examen de théorie professionnelle</i>	8
2.1.2. <i>Programme de l'examen de pratique professionnelle</i>	8
2.2. Les modalités de contrôle et d'évaluation	9

1. Règlement grand-ducal modifié du 1^{er} juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat

Art. 1.

(..)

Les détails des programmes, la fréquence des cours, leur durée, ainsi que les lieux des cours sont fixés par règlement ministériel.

(..)

1.1. Le profil des compétences professionnelles

1.1.1. Référentiel	1.1.2. Savoir-faire	1.1.3. Savoir
<ol style="list-style-type: none"> 1. Traitement et application des soins du visage, du cou et du décolleté 2. Traitement et application des soins du buste, du corps, des mains et des pieds 3. Traitement esthétique de la peau 4. Conception et réalisation de masques et de maquillages pour des spectacles théâtraux ou cinématographiques de tout genre 5. Application de tatouages et de maquillages permanents 6. Maquillage, démaquillage et coupe des ongles 7. Traitement des mains 8. Confection d'ongles artificiels. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Anamnèse et analyse dermatologique 2. Applications de soins visage et corps 3. Traitement de l'acné 4. Teinture des cils et des sourcils 5. Permanente et rehaussement des cils 6. Epilation du corps et du visage 7. Décoloration 8. Techniques de massage visage et corps 9. Traitement de la cellulite 10. Maquillage personnalisé 11. Maquillage permanent 12. Manucure, pose vernis et soins des mains 13. Pédicure, pose vernis et soins des pieds 14. Réflexologie plantaire 15. Modelage des ongles 16. Conseils en matière de soins esthétiques et de produits 17. Directives et règlements en matière d'hygiène 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Anatomie et physiologie du corps humain 2. Cellules, divisions cellulaires et tissus 3. Ostéologie et les principaux groupes musculaires 4. Anatomie et physiologie de la peau 5. Lésions et pathologies élémentaires 6. Besoins nutritionnels et apports recommandés 7. Concepts chimiques et physiques essentiels 8. Produits et principes actifs en cosmétique 9. Interactions cosmétiques avec la peau 10. Parfums et arômes en cosmétique 11. Aspects de la protection solaire 12. Technologie des appareils d'épilation, de soins visage, de soins du corps 13. Marketing

	18. Premiers gestes de secours	14. Technique de vente et management d'institut
--	--------------------------------	---

1.2. Le programme cadre et le détail du programme des examens relatifs aux modules des cours de technologie, théorie professionnelle

1.2.1. Technologie professionnelle

1.2.1.1. Bases cosmétiques et dermatologiques

- Anatomie et physiologie du corps humain
- Cellules, divisions cellulaires et tissus
- Ostéologie et les principaux groupes musculaires
- Anatomie et physiologie de la peau
- Lésions et pathologies élémentaires
- Besoins nutritionnels et apports recommandés

1.2.1.2. Protocoles esthétiques

- Installation du poste de travail et du client
- Etablissement d'une fiche client
- Hygiène et sécurité
- Manucure et soins des mains
- Pédicure et soins des pieds
- Épilation du corps et du visage
- Teinture des cils et sourcils
- Permanente et rehaussement des cils
- Décoloration
- Soins de bien-être, relaxants et amincissants
- Soins complets visage et corps
- Maquillage

1.2.1.3. Cosmétologie

- Concepts chimiques et physiques essentiels
- Produits et principes actifs en cosmétique
- Interactions cosmétiques avec la peau
- Parfums et arômes en cosmétique
- Aspects de la protection solaire

1.2.1.4. Technologie des appareils

- Épilation
- Soins visage
- Soins du corps

1.2.1.5. Marketing

- Contexte luxembourgeois
- Communication dans le milieu esthétique
- Prospection et fidélisation du client
- Marketing digital, réseaux sociaux et emailing

1.2.1.6. Technique de vente et management d'institut

- Techniques de vente
- Suivi et fidélisation client
- Prise de rendez-vous directe/indirecte
- Installations de l'institut
- Organisation du travail et gestion des plannings
- Gestion et motivation du personnel
- Comptabilité et gestion de l'institut
- Calcul du prix de revient
- Gestion des stocks

1.3. L'organisation pratique

1.3.1. Fréquence et durée des cours

Cours	Nombre d'heures max par module
-------	-----------------------------------

Module F	100 heures
-----------------	-------------------

Bases cosmétiques et dermatologiques, Protocoles esthétiques

Module G	100 heures
-----------------	-------------------

Cosmétologie

Technologie des appareils

Module H	80 heures
-----------------	------------------

Marketing, Technique de vente et management d'institut

1.3.2. Lieux d'organisation des cours

Les cours ont lieu soit au Centre de Formation de la Chambre des Métiers, soit dans les lycées techniques, soit dans les centres de formation professionnelle continue.

1.3.3. Dispositions transitoires

Les procédures d'examen en cours seront menées à bien suivant les prescriptions valables jusqu'à l'entrée en vigueur du présent règlement.

2. Règlement grand-ducal modifié du 1^{er} juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat

Art. 6.

(..)

Le programme détaillé de l'examen de maîtrise pour les différents métiers et le plan d'organisation générale qui inclut les modalités de procédure à observer lors du contrôle et du pointage, sont fixés par règlement ministériel.

(..)

2.1. Le détail du programme de l'examen de maîtrise

2.1.1. Programme de l'examen de théorie professionnelle

- (1) Suivant le programme-cadre une preuve des connaissances est requise pour les trois modules d'examen F, G et H.
- (2) L'examen de théorie professionnelle est présenté sous forme écrite.
- (3) L'examen de théorie professionnelle ne devrait ni dépasser un jour au total, ni les huit heures par jour.
- (4) La condition minimale requise pour la réussite de l'examen de théorie professionnelle est l'obtention de résultats suffisants acquis par le candidat dans le cadre des trois modules testés.

2.1.2. Programme de l'examen de pratique professionnelle

- (1) L'examen de pratique professionnelle doit être réalisé sous surveillance.
- (2) La condition minimale requise pour la réussite de l'examen est l'obtention de résultats suffisants dans l'examen pratique.
- (3) L'examen de pratique professionnelle ne devrait ni dépasser un jour au total, ni les huit heures par jour.
- (4) Le candidat doit effectuer une évaluation dermatologique sur un modèle conforme aux exigences de la commission d'examen. Il doit déterminer le déroulement du traitement ainsi que les produits requis pour les soins et rédiger une fiche client.
- (5) L'examen de pratique professionnelle comporte les épreuves suivantes :
 - des exercices de situation différents
 - un entretien professionnel spécifique respectif
- (6) L'exercice de situation peut comporter les exercices suivants :
 - Epilation du visage et du corps
 - Entretien de conseil et de vente
 - Soins complets du visage et du corps
 - Massage du visage, du corps, du cou et du décolleté
 - Teinture des cils et des sourcils
 - Permanente et rehaussement des cils

-
- Réalisation d'un maquillage
 - Soins des mains et des pieds, manucure et pédicure
 - Pose de vernis classique et/ou semi-permanent
 - Utilisations des appareils adaptés aux soins

2.2. Les modalités de contrôle et d'évaluation

- Accueil et installation du client
- Processus d'analyse
- Organisation du travail
- Hygiène
- Gestion du temps
- Attitude et présentation du candidat
- Communication verbale, non-verbale
- Résultat des soins
- Prise de congé de la cliente et présentation de la cliente
- Rangement du poste de travail